

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 12

Artikel: Continuité et changement
Autor: Dreifuss, Ruth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Continuité et changement

Par Ruth Dreifuss

Avec ce dernier numéro de l'an 1983 s'accomplissent trois quarts de siècle de parution de la «Revue syndicale suisse». Ce mensuel est, par excellence, l'organe régulier de l'Union syndicale suisse. Jusqu'à l'introduction d'une page USS dans les hebdomadaires et les bimensuels des fédérations, il a été le seul moyen d'informer directement quant aux activités et aux prises de position de l'organisation faîtière. Les autres publications, et notamment les communiqués et le service de presse hebdomadaires, alimentent en effet les canaux des fédérations, de la presse et des media électroniques. C'est dire que la «Revue syndicale» et sa sœur alémanique, la «Gewerkschaftliche Rundschau», jouent un rôle essentiel. Cela justifie les «sacrifices» financiers consentis tout au long de ces années, et qui ont atteint, comme ordre de grandeur annuel, 30 000 francs au début de cette décennie. En effet, les abonnements (30 francs en règle générale, 15 francs pour les syndicalistes) et les ventes au numéro (3 francs) ne suffisent pas, en l'absence de toute publicité, à couvrir les frais d'impression, de traduction, d'expédition et les honoraires. Deux questions se posent alors: la qualité de la «Revue syndicale» correspond-elle à l'ampleur de cet engagement financier? La «Revue syndicale» répond-elle suffisamment aux besoins de ses lecteurs?

Le plafonnement du tirage à environ 2000 exemplaires apporte une réponse négative à cette double interrogation. L'amélioration de la qualité, de l'attractivité, de l'adéquation aux besoins des abonnés, est une exigence de l'heure. Or, celle-ci bute sur des difficultés réelles.

La rédaction de la «Revue syndicale» est traditionnellement confiée au secrétaire romand de l'USS. Cette solution présente l'avantage indiscutable de pouvoir en adapter le contenu aux suggestions des syndicalistes de Suisse romande. Mais cette solution présente l'inconvénient, tout aussi indéniable, qu'un mensuel, qui devrait être ambitieux quant à la qualité de l'information et quant à la lisibilité des articles, est rédigé par une personne dont les activités sont, par ailleurs, très absorbantes. La planification des numéros, le contact avec les collaborateurs (souvent prestigieux mais presque toujours occasionnels), l'harmonisation des diverses contributions pour que chaque problème traité reçoive les divers éclairages nécessaires, tous ces éléments déterminants pour la qualité des numéros souffrent de l'absence de disponibilité de la rédaction.

De plus, les frais d'impression et d'expédition absorbent une part disproportionnée du budget. La part consacrée aux honoraires, même si de nombreux collaborateurs considèrent leur contribution à la «Revue syndicale» comme un acte de militantisme, devrait être accrue.

Enfin, il nous appartient certainement de faire des efforts pour élargir l'audience. Une campagne en ce sens implique cependant que nous soyons sûrs d'avoir atteint la meilleure qualité possible. Pour briser le cercle vicieux qui vient d'être décrit, le Comité directeur de l'USS a décidé d'espacer la parution de la Revue et de choisir le rythme bimestriel. Six numéros par an, cela signifie plus de temps à consacrer à chaque numéro, et plus de moyens pour rémunérer les articles. 1984 verra donc une «Revue syndicale» sous un autre habit, et consacrée davantage que par le passé à des dossiers. Le prix des abonnements restera inchangé, seul le prix du numéro passera de 3 à 5 francs.

Nous espérons que ce changement dans la continuité nous permettra, à la fois, de faire de la Revue un meilleur instrument de lutte syndicale en fournissant à nos militants une documentation

de base, et de faire mieux connaître les positions de l'USS aux lecteurs intéressés par les débats qui marquent le mouvement syndical. Cette mini-réforme va d'ailleurs de pair avec la création d'une série «Documents de l'Union syndicale suisse», dont le premier numéro (Sécurité et santé au travail) a rencontré un vif intérêt.

S'il est vrai que le mouvement syndical a parfois de la peine à prendre le virage du siècle de la communication, il est conscient de ses obligations dans ce domaine. La «Revue syndicale» a toujours un rôle essentiel à jouer. Nous savons que nos lecteurs sont exigeants. Nous les en remercions.

Ruth Dreifuss